

9 & 11 juin 2015 – 8H30 / 16H30 - Hôtel Parc Belair – Luxembourg
(Conférence d'une journée)

Le terrain et ses évolutions (bornage, morcellement, remembrement...)

Au sein d'un pays confronté à une densité de population croissante, la question de l'utilisation rationnelle du sol se fait plus pressante. Elle implique une tension d'avantage marquée au niveau des limites de propriété. Cette tension se concrétise, notamment, par un désir accru de déterminer précisément les limites respectives de chacun.

Les opérations de division et remembrement de terrain sont indissociables de la plupart des projets immobiliers. Le morcellement, dont le régime juridique varie suivant la commune concernée, a des contours encore incertains, en témoigne la dernière jurisprudence. Le remembrement urbain, objet de toutes les discussions dans le cadre des lotissements, demeure peu maîtrisé par les professionnels du secteur, alors qu'il détermine jusqu'au prorata de participation aux frais des infrastructures publiques du lotissement, la valeur des apports et celle des attributions.

La conférence sera également l'occasion d'aborder la procédure de la rectification des limites de fonds et d'exposer un rappel réclamé sur les servitudes.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA DATE DU 9 ☐ OU 11 ☐ JUIN 2015

Nom et Prénom :

Fonction :

Société :

Adresse :

Tél. / Fax. :

e-mail :

Date

Signature

Renseignements inscriptions :

KRIEGER Associates
1a, place Guillaume
BP 55 - L-9201 Diekirch
Tél. : +352 26 80 54 05
Fax. : + 352 26 80 54 06
e-mail : krdie@krieger-avocats.lu

Personne de contact :
Mme Cathy PRÄTORIUS

Conditions d'annulation :

Une demande d'annulation de l'inscription adressée 3 jours avant la date de la conférence donnera lieu à remboursement intégral. Passé ce délai le remboursement ne sera plus effectué.

Participation : 179 € TTC

HÔTEL BELAIR
111, Avenue du 10 Septembre
L-2551 Luxembourg

Ce prix comprend le café d'accueil, l'apéritif, le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Le règlement de la participation est à virer sur le compte BCEE IBAN LU12 0019 4055 5831 4000.

Conférences précédentes

27 & 29 janvier 2015 – Promotion immobilière, comment perdre de l'argent ?

21 juillet 2014 – Les plans directeurs sectoriels, une approche critique (à la Chambre des Métiers)

17 & 19 juin 2014 – Les marchés publics et leurs complications

14 & 16 janvier 2014 – L'arrêté de fermeture de chantier

11 & 13 juin 2013 – La vente en état futur d'achèvement

15 & 17 janvier 2013 – Face à la complexité croissante du droit de l'urbanisme

19 juin 2012 – La construction d'immeubles d'habitation encadrés et de résidences « Seniors »

10 & 11 mai 2011 – La nouvelle loi sur l'aménagement communal – La nouvelle loi sur les établissements classés – Les nouvelles zones d'inondation

7 décembre 2010 & 18 janvier 2011 – Les autorisations pour une construction

14 avril 2010 & 15 juin 2010 – Les servitudes & l'autorisation de voirie

29 octobre 2009 & 13 janvier 2010 – Les vices de construction

17 juin 2009 – Plans d'Aménagement face à l'Environnement

8 octobre 2008 – Les autorisations d'établissements classés